REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DE L'INDRE**

COMMUNE DE BRIANTES

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DU 12 MAI 2025

L'an deux mil vingt-cinq le douze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de BRIANTES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Jean-Claude BOURY, Maire;

La convocation a été adressée et affichée le 28 avril 2025, avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025
- Délibération : Fonds d'aide aux jeunes en difficulté et fonds de solidarité logement 2025
- Délibération : Travaux de revalorisation et d'aménagement de l'Etang, route du cimetière
- Délibération : Subvention Fonds Vert – 2 – renaturation 2025
- Délibération : Subvention Fonds Vert – 3 – biodiversité 2025
- Délibération : Subvention Conseil Départemental Espace Naturel Sensible 2025
- Avancement du projet chaufferie Mairie - Complexe Scolaire
- P.L.U.I.
- Questions diverses

Sont présents : Jean-Claude BOURY, Jean-Michel BONNIN, Adrien CAMP, Johnny KUNTZ, Véronique CLARY, Francis RABILLÉ, Bernard PEROT, Frédéric BOULBON, Olivier CHARPENTIER, Christophe MOULIN formant la majorité des membres en exercice.
Sont absents : Aurélie PETIPEZ, Francis CHAMPEAU et Patricia LORY
Procurations : Patricia LORY à Jean-Claude BOURY, Aurélie PETIPEZ à Francis RABILLÉ

Nombre de conseillers présents : 10 **pouvoirs :** 2 **votants :** 12

Le quorum est atteint.
Monsieur Johnny KUNTZ est désigné secrétaire de séance.

1/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION du 31 mars 2025

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques et des modifications à apporter au procès-verbal.
Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTE ET FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT 2025

Le Département assure la gestion et la mise en œuvre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté ainsi que du Fonds de Solidarité Logement.
Ces deux dispositifs nationaux, créés respectivement par les lois du 1er décembre 1988 et par la loi du 31 mai 1990 au titre du FAJD en appui aux parcours d'insertion des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, complémentairement aux dispositifs de droit commun (PACEA, Garantie Jeunes) et au titre du FSL pour la mise en œuvre du droit au logement sur le département (accès ou maintien dans le logement récent).
Les financements de ces fonds sont assurés principalement par le Département et par la mobilisation de l'ensemble des principaux partenaires que sont les autres collectivités territoriales, leurs groupements, les organismes de protection sociale ainsi que plus spécifiquement pour le FSL, les bailleurs sociaux et les opérateurs d'énergies et de téléphonie.
Ainsi le Conseil Municipal est invité à donner son accord à une participation de notre commune pour l'année 2025 respectivement :

- Au Fonds de Solidarité Logement à hauteur de 1.66 € par résidence principale,
- Au fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté à hauteur de 0.70 € par jeune de 18 à 25 ans identifiés sur le territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
Article 1 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes pour l'année 2025.
Article 2 : Le financement sur la base de 0.70€ par jeunes de 18 à 25 ans identifiés (27 en 2021) sur notre territoire est approuvé soit une participation de 18.90 €.
Article 3 : La commune est autorisée à participer financièrement au dispositif du Fonds de Solidarité Logement pour l'année 2025.
Article 4 : Un financement sur la base de 1,66 € par résidence principale est approuvé soit 453,18 €.
Article 5 : Ces sommes seront versées au compte du département.

3/ TRAVAUX DU PROJET DE REVALORISATION ET D'AMENAGEMENT « DU PETIT ETANG » ROUTE DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose que des travaux d'aménagement « du petit étang » route du cimetière en partenariat avec l'association INDRE NATURE qui a effectué la phase étude et l'élaboration du projet et la phase réalisation sera attribuée à des intervenants extérieurs.
Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la commune dans un projet de revalorisation écologique et d'aménagement de l'étang, route du cimetière, acquis en novembre 2023. Ce projet, dont le résumé a été présenté lors de précédentes séances, vise à transformer cet espace naturel en un lieu de biodiversité préservée et de détente accessible à tous, tout en valorisant le patrimoine communal.
Suite à la procédure de consultation des entreprises, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le choix des entreprises retenues pour la réalisation des différents de travaux.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes pour la réalisation des travaux de revalorisation écologique et d'aménagement de l'étang

DEPENSES			
		MONTANT HT	MONTANT TTC
MESUREUR TP	Terrassement et aménagement	37 011,32 €	44 413,58 €
LANGLOIS	Aménagement plateforme et passerelle	14 063,26 €	16 875,91 €
WAMBRE	Plateforme et passerelle béton	2 270,00 €	2 724,00 €
BERRY FLORE	Aménagement végétal	813,64 €	895,00 €
PIC BOIS	Table de lecture conception graphique	1 738,07 €	2 085,68 €
ALTRAD	3 tables de pique-nique	1 786,00 €	2 143,20 €
MONTANT TOTAL		**80 525,25 €**	**96 548,93 €**

4/ SUBVENTIONS FONDS VERT 2025 POUR LES TRAVAUX DU PROJET DE REVALORISATION ET D'AMENAGEMENT DE L'ETANG, ROUTE DU CIMETIERE

Un dossier de demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT – 2- renaturation et FONDS VERT – 3 - biodiversité.
Afin de déposer le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve les devis suivants (confère document annexe) pour un montant 80 525,25€ H.T. soit 96 548,93€ T.T.C.
- Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES			
		MONTANT HT	MONTANT TTC
OFFICE NOTARIAL	Acquisition de l'étang	4 699,63 €	5 639,56 €
INDRE NATURE	projet	11 158,33 €	13 390,00 €
COMIREM SCOP	Dossier Loi sur l'eau pour restauration	6 985,00 €	8 382,00 €
MESUREUR TP	Terrassement et aménagement	37 011,32 €	44 413,58 €
LANGLOIS	aménagement plateforme et passerelle	14 063,26 €	16 875,91 €
WAMBRE	plateforme et passerelle béton	2 270,00 €	2 724,00 €
BERRY FLORE	aménagement végétal	813,64 €	895,00 €
PIC BOIS	table de lecture conception graphique	1 738,07 €	2 085,68 €
ALTRAD	3 tables de pique-nique	1 786,00 €	2 143,20 €
MONTANT TOTAL		**80 525,25 €**	**96 548,93 €**

RECETTES		
FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
SUBVENTION DREAL FONDS VERT 2025 - 2 - renaturation	18 520,81 €	23 %
SUBVENTION DREAL FONDS VERT 2025 - 3 - biodiversité	18 520,81 €	23 %
SUBVENTION CONSEIL DEPART. ENS	27 272,86 €	34 %
FONDS PROPRES	32 234,45 €	
MONTANT TOTAL	**80 525,25 €**	100 %

5/ SUBVENTION ESPACES NATURELS SENSIBLES 2025 POUR LES TRAVAUX DU PROJET DE REVALORISATION ET D'AMENAGEMENT DE L'ETANG, ROUTE DU CIMETIERE

Un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'action du Conseil Départemental de l'Indre pour l'aménagement des espaces naturels sensibles au titre de l'année 2025 sera réalisé.
Afin de déposer le dossier de demande de subvention, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis reçus.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ➢ Approuve les devis suivants (confère document annexe) pour un montant 80 525,25€ H.T. soit 96 548,93€ T.T.C.
- ➢ Adopte le plan de financement suivant :

DEPENSES			
		MONTANT HT	MONTANT TTC
OFFICE NOTARIAL	Acquisition de l'étang	4 699,63 €	5 639,56 €
INDRE NATURE	projet	11 158,33 €	13 390,00 €
COMIREM SCOP	Dossier Loi sur l'eau pour restauration	6 985,00 €	8 382,00 €
MESUREUR TP	Terrassement et aménagement	37 011,32 €	44 413,58 €
LANGLOIS	aménagement plateforme et passerelle	14 063,26 €	16 875,91 €
WAMBRE	plateforme et passerelle béton	2 270,00 €	2 724,00 €
BERRY FLORE	aménagement végétal	813,64 €	895,00 €
PIC BOIS	table de lecture conception graphique	1 738,07 €	2 085,68 €
ALTRAD	3 tables de pique-nique	1 786,00 €	2 143,20 €
MONTANT TOTAL		80 525,25 €	96 548,93 €

RECETTES		
FINANCEMENT	MONTANT HT	TAUX
SUBVENTION DREAL FONDS VERT 2025 - 2 - renaturation	18 520,81 €	23 %
SUBVENTION DREAL FONDS VERT 2025 - 3 - biodiversité	18 520,81 €	23 %
SUBVENTION CONSEIL DEPART. ENS	27 272,86 €	34 %
FONDS PROPRES	32 234,45 €	
MONTANT TOTAL	80 525,25 €	100 %

6/ CHAUFFAGE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Une étude de faisabilité a été réalisée par COMBIOSOL pour un projet de chaufferie bois. Le projet commencerait par l'isolation par l'extérieur de l'école dont le coût s'élèverait à 83 500€ avec subvention à hauteur de 55% de prise en charge avec un plafond à 37 800€.
Puis la 2ème phase serait le changement de la chaudière à fioul pour une chaudière biomasse, le montant des travaux s'élèverait à 228 000€ avec une somme de 148 200€ de subvention (GEADER, Région…).
Le Conseil Municipal émet un avis positif sur ce projet, sous réserve de l'octroi des subventions par le C.R.S.T..

7/ LE COMPTOIR BRIANTAIS

La réception des travaux du commerce situé au 18 rue du Château aura lieu le 15 mai 2025, la signature du bail avec la S.C.I.C. des viandes du Pays de La Châtre se fera le 23 mai et une ouverture du commerce prévu le 3 juin 2025.
L'inauguration pourrait avoir lieu le 20 juin à confirmer, elle concernerait le commerce, l'aire de jeux et le parcours des panneaux.

8/ PLUI

Le Conseil Communautaire vote le PLUI le 13 mai 2025, l'application sera immédiate après le contrôle de légalité et le document sera communiqué au SDEI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30.

Le Maire
Jean-Claude BOURY

Le secrétaire de séance
Johnny KUNTZ